

MANIFESTE DE PIERRE JUTRAS

Pour le remplacement du Toit du stade olympique selon la solution AÉROLANDE.

Le 14 octobre 2007

Situation

Les dernières nouvelles au sujet du remplacement du toit du stade disent que la RIO est coincée avec son toit. Que la brillante idée de son dir.gén de recourir à une formule PPP pour ne pas faire les mêmes erreurs du passé, que le gouvernement a acheté, et sur laquelle furent lancés deux appels de candidatures, ne marche plus et que le processus de sélection d'un candidat n'a pas marché non plus.

Tout dans les communiqués de la RIO depuis le tout début du processus de sélection, qui n'eut d'ailleurs rien à sélectionner, laisse entendre qu'il n'y a que SNC-Lavalin qui a un projet de toit et qu'il est plat et rigide et qu'il requerra des consolidations de toutes les consoles ainsi que du mat. Qu'on ne sait pas encore combien il coûterait et quel serait son échancier de construction... Un toit qui résistera aux "effets de trampoline qui ont détruit le premier toit Lavalin et aux amoncellements, ce qui a détruit le concept Birdair, car il devra être assez solide aussi pour supporter la neige de tout un hiver sans déneigement...

Dans le dernier article de presse on y dit: La RIO a toutefois maintenu son exigence du respect architectural du stade. Le nouveau toit d'acier devra préserver le concept originel de l'architecte français Roger Taillibert

Comment est-ce possible avec un toit plat en acier et avec toutes les structures du stade renforcées? Mais quelle conception a-t-on du concept originel Taillibert?

Rien ne suggère qu'une autre solution, celle-là souple et légère, leur fut aussi soumise. Elle ne fut jamais évaluée quant à ses mérites techniques, architecturaux, structuraux, économiques, quant à sa fiabilité, durabilité, ...et pourtant cette solution leur fut présentée 3 fois et celle-ci respecte les critères énoncés plus haut.

Cette solution fut publiée dans le Journal de Montréal dès le 14 février 2003.

Elle est souple et légère. Elle consiste à éliminer seulement les éléments de tentes Birdair et à garder le support principal déjà en place. Sur ce support est confectionnée une toiture d'une composition imaginée par Aérolande et qui sera invulnérable.

Elle a réuni une belle brochette d'ingénieurs et de constructeurs de renom qui tout de suite y crurent et formèrent un consortium présentant une candidature officielle lors du 2ème appel de candidature du 23 février 2005: Le groupe d'entreprises Pomerleau, Jolina Capital/Groupe Mach, Shockbeton, Aérolande.

La candidature ne fut jamais évaluée. Elle fut rejetée en préqualification et ne se rendit jamais devant les divers comités d'évaluation déjà formés dans ce dessein.

On a occulté cette solution qui pourtant est la réponse à tous les problèmes qui se sont posés depuis les premières déchirures du toit Lavalin jusqu'à la défaillance du toit Birdair.

Tous ceux qui ont intérêt dans ce dossier connaissent cette solution. Il serait surprenant qu'après plus de 3000 visites au site www.toitdustade.ca depuis 18 mois, il n'y ait personne de la RIO ou de SNC-Lavalin qui ne l'ait vu.

Il n'y a personne qui s'est levé pour dénoncer le projet d'AÉROLANDE et le signaler au cabinet du ministre responsable. Dans le milieu, il n'y a guère que le cabinet du ministre qui soit ignorant de l'existence de cette solution.

Cela cesse à partir de maintenant.

L'objectif

Faire connaître au gouvernement du Québec cette solution aussi originale que géniale que lui aura caché la RIO.

S'assurer que le gouvernement aura en main un rapport attestant de la validité ou de l'invalidité de la solution technique proposée par le groupe d'entreprises

Pomerleau/Shockbeton/Groupe Mach/Aérolande, le 23 février 2005, ce, afin qu'il puisse faire un choix éclairé dans sa poursuite d'un projet de remplacement de la toiture du stade olympique. Il aura à choisir entre le concept de toiture plate et rigide proposé par SNC-Lavalin ou procéder au remplacement du système Birdair par un autre système de toiture souple fixe qui passerait tous les tests de validation et qui coûterait 5 fois moins cher et qui soit ce qui s'approche le plus du concept originel de M. Roger Taillibert, en mode fixe, isolé pour nos hivers québécois et résistant aux chutes d'objets ou de glaçons et ne comportant aucun élément critique.

À cette fin, il est important d'apporter ces compléments d'information qui permettront de mieux s'y retrouver ainsi qu'ajouter des éléments qui ne figurent pas dans le site <http://toitdustade.ca/>

Historique récent

Il y a plus de 5 ans un processus de sélection d'un candidat devant concevoir, fabriquer, entretenir et demeurer propriétaire superficière d'un toit de remplacement du stade olympique de Montréal dans le cadre d'un PPP était mis en place sous la direction de M. Roger Nicolet.

En 2002, une "Demande de manifestation d'intérêt" fut lancée. J'y répondis et dévoilai la technologie que je comptais exploiter pour réaliser ce toit. Fut publié dans Journal de Montréal le 14 février 2003.

Deux ans plus tard, août 04, un Appel de candidatures est lancé. 5 candidatures sont présentées dont la mienne pour ce qui concerne le concept. Toutes sont rejetées. Trois mois plus tard, la RIO émet un 2ème Appel de candidatures. Les mêmes candidats se représentent et toutes les présentations de candidatures sont alors jugées conformes.

En présélection, 2 candidatures sont rejetées, dont celle d'Aérolande pour avoir raté de peu la note de passage dans l'évaluation des candidats jugés principalement en fonction de leur importance et de leur capacité financières.

De ce fait le concept proposé n'allait pas être évalué ni ne serait produit de rapport au gouvernement.

Des 2 candidatures retenues Janin-Atlas et SNC-Lavalin, la première se retira ne laissant que la deuxième en lice.

L'échéancier du processus de sélection est à ce jour en retard de plus de 18 mois.

Le 2 octobre 2007 les journaux disent que la RIO est coincée avec son toit et que la formule PPP est techniquement très difficile et coûteuse.

Voici la suite...

Cette communication est à la première personne car ce projet fut entièrement conçu par moi et qu'à présent je suis détaché de toutes obligations envers qui que ce soit dans ce dossier.

Elle a pour but de fournir des informations complémentaires à ce dossier afin que soit renseigné le gouvernement qui ne semble pas savoir que cette autre solution existe bel et bien et qu'elle a été dissimulée à sa connaissance. Une recherche croisée au moyen des moteurs de recherche populaires (sur internet) fait facilement découvrir bon nombre de dossiers permettant de rapiécer ce que la presse et les politiciens appellent depuis longtemps la "Saga du Stade" ou la Saga du toit du stade.

Les moyens

Comme la candidature Pomerleau/Aérolande fut éjectée du processus de sélection malgré mes multiples interventions et protestations justifiées auprès de la direction de la RIO jusqu'aux bureaux de précédents ministres et chefs de cabinets s'étant succédés, plusieurs options s'ouvrent pour faire enfin connaître au gouvernement le mérite de la candidature qui ne fut pas analysée du point de vue technique et pour lequel on ne lui a remis aucun rapport.

1-Obtenir une audience auprès du cabinet du Ministre responsable des Installations olympiques afin de lui faire présentation de la solution qui fut préconisée d'une façon claire et convaincante. Idéalement, devraient être présents tous experts ou conseillers techniques les plus critiques que le Ministre voudra bien convoquer de même que des membres de la RIO s'il le juge à propos. Durée: 2 heures (en remplacement de l'entrevue que le comité mis en place par GCI n'a pas daigné accorder avant de disqualifier sans discernement la candidature portant ce concept et qui était conforme).

2-Obtenir du Ministre qu'il presse la RIO de demander au groupe GCI, gérant le processus de sélection, dont M. Roger Nicolet est le patron, d'examiner la faisabilité et les mérites techniques de la solution Aérolande et de lui remettre un rapport à ce sujet. Il y avait un budget de 1.2M\$ alloué en bourses de développement aux candidats non retenus en fin de course pour rendre leurs propositions à terme ainsi que d'onéreux frais d'experts retenus pour le processus de sélection qui n'a rien eu à sélectionner... Ainsi, comme il n'y a pas eu de candidats défaits à la fin du processus puisque sur 2 candidats retenus en préqualification, l'un s'est retiré, ces budgets devraient être encore entièrement disponibles.

3-La RIO a déjà dispensé une bourse de développement à SNC-Lavalin pour l'élaboration de son concept de toit rigide plat en contravention des termes de l'Appel de Candidature. Elle pourrait lui demander, pour justifier l'octroi de cette bourse, une étude de faisabilité pour une version de toiture souple fixe selon le

concept proposé par Aérolande. SNC-Lavalin est sûrement capable de la réaliser. Une ouverture est à faire dont les termes sont facilement négociables mais dont l'initiative appartient à la RIO avec mon accord.

4-Faire un exposé médiatisé, assorti d'une série de conférences, au moment choisi par nous, présentant le concept technique d'une manière claire pour que le citoyen moyen puisse comprendre et juger. Pour stimuler

l'intérêt, une bourse importante serait alors offerte à quiconque pourrait identifier quelques failles pouvant invalider le projet d'Aérolande.

5-Recours au Protecteur (trice) du citoyen en vertu du fait que la RIO a inscrit dans le règlement des 2 Appels que les candidats n'avaient aucun recours légal. Du fait aussi que l'intérêt public est lésé par la non admission d'une solution potentiellement meilleure à tous points de vue et 5 fois moins chère que la seule à être encore présentée avec plus de 1.5 an de retard par le seul candidat en lice SNC-Lavalin. Que les dirigeants de la RIO et du processus de sélection étaient à même d'apprécier la valeur du concept proposé vu leur grande compétence en matière d'ingénierie. Des manoeuvres de réécriture des textes et grille de pointage du 2 ème Appel de candidature, connaissant qui sont les candidats qui s'y présenteront, ont donné un avantage injuste au seul candidat demeurant sur les rangs. Les règles des 2 Appels de Candidatures étaient nettement biaisées car l'évaluation des candidats devait se faire de façon comparative sans égard à la simplicité du projet proposé.

À vrai dire la 1ère ou 2ème option est préférable car plus discrète et laisse la place à des scénarios où personne ne perd la face publiquement. Comme il est dans les prérogatives de la RIO de modifier n'importe laquelle des conditions de l'Appel No 2, cette façon de faire, lorsqu'il se sera avéré que la solution Aérolande marche, permettra à la RIO de demander ou non à SNC-Lavalin de soumettre une solution alternative de toiture fixe, souple et légère selon notre concept. Les 2 Appels de candidatures soulignent que les solutions proposées devront être de type toit fixe rigide ou toit fixe souple et léger.

Cependant il ne serait guère intéressant pour SNC-Lavalin de proposer une solution légère car son contrat ne serait plus que le 1/5 ou moins de ce qu'il serait en version rigide. De plus l'ensemble de la réfection proposée dans le concept Aérolande pourrait être défrayé par une partie seulement du règlement qu'elle vient d'obtenir avec Birdair.

Ainsi une formule PPP telle que préconisée par la RIO ne serait plus nécessaire puisqu'il pourrait être déjà entièrement payé à la livraison ou dès qu'une période raisonnable d'essai se serait écoulée.

Le Stade pourrait peut-être commencer à générer des profits et être plus intéressant pour la Ville de Montréal

Il serait encore plus célèbre par l'ingéniosité et la simplicité de la technologie utilisée et générerait encore plus de visites touristiques.

La technologie utilisée pourrait être exportable

La RIO ne cherchait pas de solution technique au toit du stade... de l'aveu même de M. Roger Nicolet, patron du processus de sélection Radio-Canada 21 nov 2005:

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie-Affaires/2005/11/20/001-RIOembarras-exclusif.shtml>

<http://www.ledevoir.com/2006/04/14/106826.html>

...mais plutôt une firme prête à prendre des risques de 100M\$ et plus pour lui confier le mandat de concevoir, construire, entretenir et demeurer propriétaire du futur toit avec à la clé un loyer à payer par la RIO pendant 25 ans, tout comme une hypothèque... (alors que l'on cherche à transférer le Stade à la Ville de Montréal . .!)

Il n'est pas surprenant d'apprendre que le site web <http://toitdustade.ca/> n'était pas connu du cabinet du ministre responsable de la Régie des Installations olympiques ou de ses recherchistes. Bien sûr, ils viennent

tout juste de prendre le dossier et il n'y a jamais guère eu d'analystes qui l'ont suivi en continuité du côté du gouvernement, les ministres ayant été assez nombreux à se succéder. On a jamais eu d'autre choix que de prendre la parole des diverses directions du stade qui ont changé moins souvent (que les ministres) et de les féliciter pour leur "beau travail".

Apprendre du passé...

Le président du Conseil de la RIO, M. Lépine déclare qu'ils n'ont plus droit à l'erreur.

<http://www.ledevoir.com/2006/03/18/104712.html>

En aurait-elle déjà commises? Comment savoir si cette fois-ci c'est la bonne?

La RIO le dit!

Alors on vogue à nouveau vers une solution de toit d'acier, plat cette fois, qui nécessitera des renforcements à toutes les consoles et au mat ... Par ses communiqués la RIO semble croire que cela donnera confiance au peuple et qu'il n'y aura plus de problèmes pour 30 ans à venir car quelqu'un d'autre sera responsable!!! Il n'y aura qu'un loyer mensuel à payer pour "un toit qui marche" pendant au moins 25 ans...Et voilà le travail!

Un premier toit d'acier a échoué sur les planches à dessin en 1994. Le gouvernement avait alors alloué 57M\$ à la RIO. Le projet fut arrêté après 18 à 20M\$ en recherche et pénalités. C'est avec les 37M\$ restant que la RIO a invité SNC-Lavalin et Birdair à présenter un projet. La suite c'est de l'histoire récente mais dont certains éléments clés sont méconnus autant du public que des ministres et sous-ministres concernés...

En admettant, qu'un tel projet de "bon-vieux-toit-plat-en-acier-comme-savent-le-faire-lesquébécois", avec un renforcement général de la structure du stade déjà âgée de 30 ans, aille de l'avant avec une hypothèque ou loyer pour 25 ans à venir, rien ne dit que cela ne pourrait mal aller dans l'une quelconque de si nombreuses interventions délicates qu'il faudra accomplir pour en finaliser la construction. Il pourrait toujours arriver que le bon vieux stade demeure fermé été/hiver et à perpétuité, assuré ou non, même si son constructeur en demeure responsable... Un accident, une erreur et une console qui craque. Vous voyez cela? Il subsistera toujours un niveau élevé de risque pour toute solution lourde et rigide. Une telle structure serait comparable au pont de Minneapolis: si un élément flanche alors tout s'écroule.

En cela il est intéressant de revoir de vieux topos de presse et les impressions que suscitait ce sujet tant chez les journalistes que chez divers experts en la matière:

http://archives.cbc.ca/IDCC-0-60-1307-7644/sports/olympiques_montreal/

18 nov 80 (à voir absolument 15 min)

<http://archives.cbc.ca/IDC-0-16-1841-1234411/>

sciences_technologies/stade_olympique_toile/ 26 nov 86

http://archives.cbc.ca/IDC-0-60-1307-7626/sports/olympiques_montreal/ 14 juil 96

Sont aussi à revoir les minutes de débats de l'Assemblée Nationale ainsi que de diverses Commissions parlementaires, Commissions spéciales etc sur le sujet.

La suite des choses

Bientôt, à la rentrée, la RIO devrait présenter au gouvernement pour approbation son projet de toiture signée SNC-Lavalin avec plus d'un an et demi de retard sur l'échéancier prévu par le 2ème appel de candidatures, et selon un mode de financement différent de celui des appels de candidatures. On a bien vu:

-le projet en mode PPP n'est pas aussi faisable qu'on l'aurait cru et que la RIO restera coincée avec son toit

-<http://www2.canoe.com/infos/quebeccanada/archives/2007/10/20071002064301.html>

-Le projet est dans une impasse quant à sa faisabilité technique ou financière ou en est encore à l'évaluation des risques.

-Est-ce avec les fonds recueillis des ententes secrètes hors cours que sera payé l'entrepreneur du futur toit? Est-ce à dire que ces sommes ne figureront pas dans le Rapport annuel de la RIO? Ou que le coût du futur toit demeure aussi secret?

Il n'y a pas un ministre qui a pu maîtriser le dossier de la RIO depuis les déchirures du toit Socodéc-Lavalin.

L'alternative

L'admission d'une solution de toiture fixe mais souple et légère et répondant à tous les critères énoncés par la RIO, pour 1/5 de ce qui est anticipé SNC-Lavalin déclasserait le projet de SNC-Lavalin.

Pour comprendre le processus

Comment peut-on juger la clairvoyance du processus de sélection qui fut mis en place en 2002 (+ de 5 ans!) et qui a dû s'y reprendre par 2 fois pour ne recueillir que 4 candidatures. Les mêmes! Toutes rejetées dans le premier appel du 15 oct 2004 et toutes jugées conformes dans le deuxième du 23 février 2005 après manipulation et réajustement des conditions d'admission et de la grille de pointage.

Pourquoi donc la solution Aérolande a-t-elle été écartée, boycottée ou camouflée?

Pour comprendre il faut peut-être reculer dans le passé et greffer sur l'historique officiel du site de la RIO certaines choses qu'on n'aime pas que le public se souvienne,

http://www.rio.gouv.qc.ca/pub/parc/historique_po.jsp

ainsi que sur celui de Jean Cournoyer

http://memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Olympique%2C_stade_%28sports%2

les événements suivants:

La construction du Stade se fit sous la coordination de LVLV (Lalonde Valois Lamarre Valois). Les chefs de chantiers et ingénieurs principaux étaient Jacques Lamarre et Luc Lainey. De nombreux vices de construction et d'ingénierie affligent plusieurs consoles, la fondation et les parois du mat.

Dès 1980, M. Denis Lamarre arch et M. Roger Nicolet, ing. présentaient conjointement un projet de toit rigide dont tout le poids reposait sur les bouts de consoles. Alors il n'y avait pas de mat pour contribuer à en supporter la charge...

En 1987 Lavalin (Socodex-Lavalin) réalise un contrat sans appel d'offre, SNC s'étant retirée, pour la construction du mat et de la toile rétractable qu'elle a conçue avec le résultat que l'on connaît.

En 1992 la RIO mandate des experts internationaux étrangers (Ishii, Muhlberger, Majowiecki) pour qu'ils lui fassent des recommandations quant aux correctifs ou remplacement de la toiture actuelle. Elle mandate aussi M. Roger Nicolet pour qu'il lui dise combien de temps la toile peut encore durer et quelles sont les mesures à apporter à la toile Lavalin pour donner à la RIO le temps de trouver un remplacement.

En 92 encore, un appel d'offre sollicite des candidatures pour la réalisation d'un nouveau toit. Deux des experts, Muhlberger et Majowiecki se joignent à N.Kadanoff, J. Saia, F. Boulva, Génipus sous le nom de Structuras. Roger Nicolet se joint à SNC-Lavalin. Structuras est choisi. Janin est gérant de projet. Un appel public est ensuite lancé pour des concepts de toits. Janin, RIO, Structuras, font partie d'un comité de validation. On n'y examine que 3 propositions dont une seule présente un concept (la mienne), en contradiction avec ce que ce qui est affirmé dans les débats de la Commission permanente de l'économie et du travail de mardi le 20 avril 1993 _ No 47

<http://www.assnat.qc.ca/archives34leg2se/fra/Publications/debats/journal/CET/930420.htm>

Structuras et RIO proposent au gouvernement une structure rigide de leur cru, en acier recouverte de membrane et soutenue par les cables du mat et sollicitent \$57M pour le réaliser.

Il est intéressant de noter:

<http://www.assnat.qc.ca/archives34leg2se/fra/Publications/debats/journal/CET/930420.htm>

Mme Dupuis: Mais comment ces 3 experts, M. Brissette, ont-ils pu approuver le nouveau concept du toit alors qu'ils n'ont pas fait les calculs d'engineering, alors que tout le monde est d'accord pour dire que les quelques mois qui ont été accordés comme délai aux firmes pour présenter des projets, ce n'était pas suffisant? Et je lis ici un texte de l'ingénieur Roger Nicolet. il estime, lui aussi, que «le travail est extrêmement complexe. on ne peut absolument pas comparer le système actuel de recouvrement avec une toile et une structure fixes. ce n'est pas comparable. installer un toit rigide est beaucoup plus compliqué parce que le stade n'a pas été conçu pour cela.» et là c'est un ingénieur, c'est Roger Nicolet qui parle.

Çà c'était en 1993! Il y a 14 ans.

En 95 le projet est abandonné après des désaccords entre des experts du comité de validation sur la sécurité et la faisabilité du toit proposé par Structuras/RIO et des dépenses et pénalités d'environ \$20M et après des consultations de la ministre responsable d'alors auprès de M. Roger Nicolet. Il reste \$37M

En 1997 Birdair et SNC-Lavalin sont invités à présenter un projet de nouvelle toiture.

C'est Birdair qui l'emporte au grand dam de SNC-Lavalin. On reproche à celle-ci d'avoir tenté de négocier le coût du projet après le dépôt des soumissions et aussi de ne vouloir que bonifier et valider le concept de toiture souple suspendue mais en mode fixe.

Et CRAC! Une grosse bordée de neige mouillée suivie de pluie et gel, le 18 janvier 99, l'effondrement d'une section de la toiture Birdair.

En 2002 un comité d'experts dirigé par M. Roger Nicolet reçoit le mandat de la RIO de trouver le candidat qui concevra, construira, entretiendra, assurera et demeurera le propriétaire percevant loyer d'un toit qui fonctionne. C'est basé sur des études commandées par la RIO à Geiger, Kadanoff, Saia, Deslauriers (les mêmes qui étaient membres du consortium Structuras et qui développèrent le toit avorté) qui disaient que le toit actuel n'était pas réparable.

En cette même année je présente à la RIO (Lawrence Reynold v-p construction) le concept de toit que ma compagnie Aérolande a l'intention de proposer et qui utilise la structure portante actuelle. Enthousiaste, il nous propose une visite privée dans l'entretoit du stade afin de nous aider à peaufiner notre projet.

En 2003 le gouvernement change.

En aout 2004, soit deux ans et demi après la demande de manifestation d'intérêt, un appel de candidatures est lancé où aucun des candidats n'est conforme. Étant donné les critères d'exigences absolues, il était prévisible qu'il en serait ainsi. Cela donnait l'opportunité à la RIO et au comité de sélection (GCI dirigé par M. Roger Nicolet) de voir qui se présenterait et de réécrire partiellement le texte de l'Appel de candidatures de telle manière à paver la voie pour le ou les candidats anticipés.

En janvier 2005 un deuxième Appel de candidatures est lancé. Les mêmes candidats se représentent et cette fois ils sont tous conformes.

Que s'est-il passé chez les candidats pour que les candidatures soient toutes refusées en un premier temps et toutes jugées conformes en un deuxième temps si ce n'est une manipulation des textes. Ou bien la RIO et son comité en charge du processus de sélection se sont trompés dans la formulation de leur Appel ainsi que dans l'évaluation de l'achalandage, ou elle savait très bien ce qu'elle faisait.

Les pointages de la grille d'évaluation ont aussi été manipulés. Ils l'ont été de telle manière qu'il n'y avait plus d'incidence dans la note finale, qu'un candidat présente ou non un concept de solution méritoire ou non. On savait d'ores et déjà à la RIO qu'il y avait possibilité que la solution simple que je leur avais précédemment exposée et à laquelle ils avaient applaudi puisse réapparaître. Ils savaient aussi que les candidats pressentis n'avaient encore aucun concept et qu'ils allaient être payés pour trouver une solution au toit. La solution Aérolande est un obstacle à la réalisation d'un toit rigide fixe comme s'est mis en tête la RIO de réaliser

Tant de réécriture n'est-il pas indicatif que le processus n'est pas infaillible et que de ce fait la plus grande prudence aurait été d'examiner chacun des 4 candidats, à tout le moins celui ou ceux qui avaient vraiment un concept en main et de pondérer la note de passage en fonction de la complexité du système de toiture proposé.

De plus la RIO se réserve tous les droits... P.12-14 Deuxième appel de candidatures:

[http://toitdustade.ca/pdf/015-2eAppCandi\(%20jan05\).pdf](http://toitdustade.ca/pdf/015-2eAppCandi(%20jan05).pdf)

5.1 Les critères de recevabilité

La RIO se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les Candidatures reçues.

La RIO se réserve également le droit de passer outre à toute irrégularité mineure et de permettre à tout Candidat de corriger sa Candidature pour y remédier, dans un délai d'au plus quinze jours ouvrables de la date d'ouverture des Candidatures.

6-LES DISPOSITIONS FINALES

6.1 L'absence de recours

Aucun recours n'est recevable contre la RIO ou GCI pour quelque cause découlant de la préparation, la présentation ou la réception de la Candidature.

6.2 La modification possible du processus

La RIO se réserve le droit de modifier au besoin le processus de sélection déterminé ou d'y mettre fin.

6.3 L'application des lois et règlements

Le présent Appel de candidatures est assujéti aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, conditionnel aux autorisations requises notamment pour y déroger.

Le 31 mai 2005, le président du Conseil de la RIO m'écrit pour confirmer que notre rencontre du 20 mai précédent a eu lieu. Il déclare et signe:

[http://toitdustade.ca/pdf/024-LettredeRIO\(31mai05\).pdf](http://toitdustade.ca/pdf/024-LettredeRIO(31mai05).pdf)

" Dans ce contexte, il n'est pas possible pour la RIO d'intervenir dans le processus, de modifier les règles en cours de route et mettre de côté les normes que la RIO a l'obligation légale de suivre."

Pourtant il y a eu la loi 97 en 2005 qui allonge de 25 à 30 la période du PPP.

Dès décembre 2005, Radio-Canada et d'autres médias font état que SNC-Lavalin et Janin-Atlas recevront chacun \$500,000 pour développer leur projet respectif...

Le texte de l'Appel est clair:

3.3 Troisième étape : Dépôt des soumissions et adjudication

"Sur dépôt de soumissions conformes, les Candidats concernés se partageront, à parts égales, une somme ne pouvant excéder sept cent mille dollars (700 000 \$ Can.) en guise de compensation des frais encourus au cours de cette étape, aucun candidat ne pouvant cependant recevoir une somme supérieure à trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$ Can.), peu importe le nombre de Candidats retenus et le Partenaire n'étant pas éligible à cette indemnité"

Qui tire les ficelles?

À maintes reprises, le gouvernement soutient que la RIO a son propre conseil d'administration et qu'elle a autorité de prendre ses propres décisions, d'autre part on ne peut qu'être perplexe devant les propos du député du comté Marquette alors dans l'opposition...

Journal des débats

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le jeudi 21 mars 2002

M. François Ouimet

M. Ouimet: Est-ce que les intérêts des Québécois n'auraient pas été mieux servis si son gouvernement avait choisi une firme québécoise comme SNC-Lavalin, comme nous l'avons recommandé, au lieu de choisir Birdair?

Est-ce une décision politique de faire passer SNC-Lavalin et que le processus de sélection ne soit qu'un simulacre pour régulariser ce choix?

Le gouvernement est-il ignorant du projet de toiture proposé par Aérolande?

Comment n'a-t-il pas été encore informé ou alerté? Le site web <http://toitdustade.ca/> est en ligne depuis le 14 avril 2006 et il y a eu plus de 3000 visites dont la moitié dans les 2 premiers jours de cet article du Devoir du vendredi saint (édition la moins lue de toute l'année): "Stade Olympique-Aux contribuables de juger"

Comment peut-on croire qu'aucun des acteurs dans cette saga ne soit au courant de la solution technique proposée? Toutes ces lettres et requêtes adressées à la RIO, aux 2 précédents ministres du gouvernement...

Par ailleurs personne n'a encore à ce jour formulé une objection ou identifié une seule faille même mineure. On imagine bien que si on y avait trouvé des points négatifs susceptibles d'invalidier notre concept, on les aurait exposés depuis longtemps.

Des ingénieurs chevronnés se sont ralliés autour de ce concept proposé par Aérolande. Ils en ont vu tout le mérite et potentiel dès une première présentation, tellement que leurs firmes respectives se sont jointes en un consortium qui s'est présenté au deuxième appel de candidatures, chose qu'ils n'avaient pas faite lors du premier appel.

Un dirigeant de l'une de ces firmes a rencontré informellement le président du Conseil de la RIO le 14 février 2005, soit 9 jours avant le dépôt des propositions. Il lui fut recommandé de ne pas se présenter, que "la RIO allait vers une solution rigide" et que le projet d'Aérolande n'avait aucune chance. Même discours lorsqu'un autre dirigeant d'un autre membre du consortium eut contacté la direction générale quelque 3 jours avant le dépôt. Ce malgré le fait que l'Appel de candidature stipule bien que

2.1 La conception

Le Partenaire devra concevoir les ouvrages de remplacement de la partie de la toiture du Stade constituée présentement d'une toile et de l'accastillage aménagé pour en assurer la suspension au mât du Stade. La nouvelle toiture pourra être souple ou rigide mais devra être fixe et devra permettre d'atteindre les objectifs de la RIO énumérés précédemment.

Le consortium soutenant la solution Aérolande a quand même présenté sa candidature laissant l'odieux à la RIO de la rejeter. De par sa constitution, ce consortium devait se dissoudre automatiquement advenant le rejet de la candidature, ce qui arriva. Aucune de ces firmes n'avait intérêt à pousser plus loin ce qui leur semblait

une décision politique étant donné que chacune d'elles avait le gouvernement comme client dans d'autres projets.

Conclusion

Il n'y a qu'une issue, soit de soumettre le volet technique de la solution Aérolande au comité mis en place par le processus de sélection indépendant de la RIO et payé pour l'analyser

3.2 Deuxième étape : Appel de propositions

L'analyse et la validation des propositions se feront selon trois volets :

- un jury (Comité de sélection architectural) statuera sur les mérites architecturaux des propositions;
- un comité d'experts (Comité de sélection technique) évaluera la faisabilité technique et plus spécifiquement les caractéristiques structurales des propositions;
- le Maître de l'ouvrage, assisté de GCI (Comité de sélection administrative) évaluera les aspects financiers des propositions.

Nous n'avons pas besoin de bourse de développement. La solution proposée était déjà détaillée même lors du premier Appel de candidatures. Elle est prête à être analysée. En moins de 2 semaines un rapport préliminaire peut être rédigé par ces comités.

Pour l'instant tout ce qu'on peut constater c'est que le projet de SNC-Lavalin piétine et est en retard de près d'un an et demi sur l'échéancier prévu par le processus de sélection, avant même la signature d'un contrat. Qu'en sera-t-il après? Imprévus, dépassements de coûts, incidents...

Pourquoi donc tout ce retard? Pourquoi donc aussi Janin a-t-il laissé tomber? Etait-ce trop difficile? Pour laisser passer SNC-Lavalin?

À l'ère où les ponts et chaussées s'effondrent, qu'on en ferme des dizaines d'autres pour des raisons sécurité, comment le public accueillera-t-il qu'un lourd toit plat en acier retenant toute la neige d'un hiver sans déneigement coiffe le Stade aux consoles fragiles, dont certaines sont déficientes, âgées déjà de plus de 30 ans? Cela donnera-t-il confiance que de dire au public que la sécurité sera assurée car SNC-Lavalin se chargera de concevoir cette hyperstructure. Le président actuel de SNC-Lavalin qui débuta sa carrière chez Janin était un patron chez Lavalin, il était un responsable de la construction du stade. Un autre chargé de projet était M. Luc Lainey. Le même que SNC-Lavalin présente comme chargé de projet de la nouvelle toiture qu'elle propose.

Changer le cauchemar en conte de fée

Lorsqu'il s'avèrera, qu'il sera reconnu, que la solution Aérolande au toit du stade a tous les mérites que nous lui attribuons alors ce problème sera réglé une fois pour toutes, rapidement et d'une manière qui sera acclamée dans le monde entier et pour peut-être moins que 1/5 des coûts anticipés pour un toit plat rigide en acier et aluminium. Le stade ne resterait fermé qu'une saison à partir du début des travaux de mise en place des éléments. Il n'y aurait aucun ajout de charge sur les structures existantes. Ces charges sont les mêmes que celles pour lesquelles les consoles et le mat ont été conçus et construits originellement.

La solution Aérolande épouse les mêmes vecteurs de forces que ceux du toit de Birdair dont la structure portante n'est pas en cause, donc pas de modifications au stade.

La fierté reviendrait dans le village! Et la RIO ferait un surplus avec sa cagnotte du récent règlement secret hors cour avec Birdair. Peut-être que Montréal serait content aussi, avec un vrai toit sans problème sur son stade, pouvant opérer 4 saisons, libre d'hypothèque, en sécurité...

En résumé, pour arriver à mettre du bon sens dans cette affaire, il n'y a guère que l'une de 2 options: l'une dont la RIO et/ou le gouvernement a le contrôle ou une autre dont nous avons le contrôle:

La première est discrète et correcte et consiste à soumettre la solution Aérolande aux divers comités d'évaluation pour analyse et évaluation selon le processus de sélection déjà en place ou ...

...l'autre est publique avec appui médiatique consistant en un concours avec bourse de \$25,000 à quiconque démontrera une ou des failles dans le système proposé par AEROLANDE ou démontrera la supériorité du système proposé par SNC-Lavalin-RIO.

Le résultat sera le même. Car ce n'est pas la crédibilité de l'auteur d'une idée qui est en jeu mais l'idée elle-même. Rien ne peut arrêter une idée quand elle est la meilleure. On peut la ralentir mais à la fin, tout est certain d'arriver à ce qui doit arriver!

Le 14 octobre 2007

Pierre Jutras
AÉROLANDE
2915 rue Ontario
Montréal, H2K 1X7
info@toitdustade.ca